

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 27

Votants : 29

Date de la convocation : 5 décembre 2025

N° 25.12.15.09

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze du mois de décembre, le Conseil municipal de la Commune de JUVIGNAC, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur le maire.

PRÉSENTS : M. SAVY, M. BOUSQUEL, Mme MERLET, Mme TAILLADES, M. ROESCH, Mme HURLIN, M. BELENUS, Mme BLO, M. GIORDAN, M. DE CHAMBRUN, Mme ANDRIEU, Mme MOURIES, Mme DE LAMOTTE, Mme GUITARD, Mme PLAYS, M. N'ZENGUI, Mme PARPILLON, Mme VELAY, M. GALIBERT, M. GROS, Mme DAMAIS, M. LECOQ, Mme DRU, M. MICHEL, Mme IKPEFAN, Mme LECOQ, M. AFFRE

ABSENTS : M. CASTELL, M. LOPEZ, M. SEBBAK, Mme BOULANGEAT

PROCURATIONS : M. GRAVIER en faveur de M. BOUSQUEL
Mme WEBER en faveur de M. SAVY

Tranquillité résidentielle des familles juvignacoises

GROUPEMENT DE SECURITE RESIDENTIELLE INTERBAILLEUR – GSRI 3M PARTICIPATION AU FRAIS DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2026

Monsieur le maire, Jean-Luc SAVY, explique que derrière l'acronyme « GSRI-3M », se cache le Groupement de Sûreté Résidentiel Interbailleur de Montpellier Méditerranée Métropole, un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) créé à l'initiative d'ACM Habitat, l'office public de l'Habitat de la Métropole avec quatre (4) autres bailleurs « fondateurs » que sont CDC Habitat, SFHE, FDI Habitat, ERILIA, tous mobilisés autour des questions de sécurité et de tranquillité résidentielle.

L'objectif des membres du GIE a été de créer une **brigade dédiée à la sûreté et à la tranquillité des locataires de leurs résidences sociales**, confrontés à des problématiques parfois récurrentes de squat ou trafic, de portes d'accès fracturées, d'incivilités en tous genres.

Le GSRI s'inscrit en premier lieu dans une **démarche de prévention** ; il s'agit d'occuper le terrain et de « rendre » les espaces communs aux locataires. La brigade GSRI intervient **7 jours sur 7, de 18h00 jusqu'à**

2h00 du matin, à raison de 4 équipages de 4 agents en permanence sur le terrain. La brigade assure une présence aux horaires où les bailleurs ne peuvent plus l'assurer ; le soir en dehors des heures de travail.

Chaque résidence bénéficie, au minimum, **d'une ronde par semaine et davantage selon la sensibilité des résidences**. Les équipages peuvent également intervenir à la demande des bailleurs en cas de problème spécifique. Le GSRI porte de surcroit le projet d'intervenir à court-terme y compris à la demande directe des locataires. Le dispositif est complété par un système d'astreinte, permettant une intervention des agents dans les 30 minutes en cas d'urgence.

Le GSRI-3M emploie 44 salariés dont 38 agents de terrain assermentés, pour couvrir à terme 5 000 logements sur les 30 000 que possèdent les cinq (5) bailleurs fondateurs.

Chaque membre du GIE GSRI participe proportionnellement à ses de ses droits aux charges du groupement selon une part fixe et une part variable :

La part fixe des appels de fonds représenté 15% du budget et se base sur le nombre total de logements dont sont propriétaires les membres du GIE GSRI sur la Ville de Montpellier et sa première couronne.

La part variable des appels de fonds représente 85% du budget et est assise sur deux (2) indicateurs :

1. Le nombre de résidences pour 45% du budget annuel
2. Le nombre de logements pour 40% du budget annuel

Les résidences sont classées suivant leur sensibilité en trois couleurs : vert, orange et rouge. Le quartier des Constellations compte six (6) résidences sociales toutes classées en vert.

Nom de la résidence	Bailleur propriétaire	Nombre de logements
Vella	ACM	59
Colomba	ACM	60
Delphinus	ACM	55
Croix du Sud	FDI	53
Patio Céleste	FDI	38
Magellan	CDC Habitat	56
TOTAL		321

Au terme d'une année pleine d'activité sur les six résidences **ayant généré 356 rondes**, et convaincue par l'efficacité du dispositif reposant à la fois sur des agents agréés et des partenariats avec la police municipale et la gendarmerie, des bilans d'activité hebdomadaire et la participation de la Police municipale aux coordinations techniques trimestrielles, la Ville de JUVIGNAC souhaite poursuivre son soutien à l'action du GIE et participer à son financement en 2026.

Le soutien des communes est réputé « libre ». Dans ces conditions, il est proposé de maintenir le montant alloué en 2025 lequel correspond à **20% du coût de la prestation** supportée par les bailleurs pour les six (6) résidences du quartier des Constellations, ce qui représente 25 194,09 € arrondis à **25 200 €**.

IL EST DONC PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,
Après avoir entendu l'exposé des motifs précédents,

D'APPROUVER le principe de participation à hauteur de 20% du cout annuel supporté par les bailleurs, au frais de fonctionnement du GRSI pour les six (6) résidences sociales du quartier des constellations considérées.

D'AUTORISER le Maire, ou son représentant habilité à cet effet, à prendre toutes dispositions et à signer tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

DE DIRE que les crédits nécessaires seront inscrits sur le chapitre 65 du Budget 2026

Le Conseil municipal est invité à délibérer.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

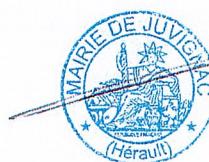
Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire,



Jean-Luc SAVY

La présente délibération peut dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication, ou de son affichage, faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

ID : 034-213401235-20251217-DELIB25121509-DE

S2LO